

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 25 mars 2024

N° 015-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 1

Nombre de votants : 14

Votes

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

13 mars 2024,

affichée le 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mr LAQUEUE, Mr MAQUIN

Secrétaire de séance : Mme EMON

Le procès-verbal du 13 février 2024 est approuvé.

Objet : Attribution des subventions aux associations et divers - année 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2024 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunies les 13 février et 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré individuellement pour chacune des associations et organismes :

DÉCIDE l'attribution des subventions accordées aux diverses associations et organismes, suivant l'état ci-dessous :

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget primitif 2024.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour verser les subventions désignées ci-dessous.

CCAS	17 000€	POUR : 14
Restaurants du cœur	100€	POUR : 14
La croix rouge	100€	POUR : 14
Association sportive du collège Vallière	10€/enfant de la commune sur <u>présentation de justificatif</u>	POUR : 12
Voyage scolaire du collège Vallière	20€/enfant de la commune sur <u>présentation de justificatif et après voyage</u>	POUR : 12

Mesdames SIMON et JACOB faisant partie du Conseil d'administration du collège Vallière de SAULT LES RETHEL, elles ne peuvent prendre part ni au débat, ni au vote de la subvention du voyage scolaire et de l'association sportive, le nombre de votants passe de 14 à 12.

La secrétaire de séance,



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 27 mars 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 27 mars 2024
de la publication le 27 mars 2024
Mise en ligne sur le site internet le 27 mars 2024